

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-14 du 22 mai 2018 portant fin de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830574S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2018-09 du président de l'Établissement français du sang en date du 26 mars 2018 nommant M. Samuel VALCKE aux fonctions de directeur juridique et de la conformité de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur juridique et de la conformité de l'Établissement français du sang exercées par M. Samuel VALCKE à compter du 31 mai 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 mai 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS